



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents non excusés : 3

Date de convocation : 05 juin 2023

Étaient présents : Mme Charlotte ALBERT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Damien FANCELLO ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents non excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Antoine ROSANO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 28 mars 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

POINT 1 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R. 133 du code électoral composé par le Maire, ROUSSEAU Nathalie, les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M. Sylvain MARTIN, M. Raymond BECKER, Mme Charlotte ALBERT et Mme Karine WEBER ;

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le Conseil Municipal devait élire le cas échéant 3 délégués (et/ou délégués supplémentaires) et 3 suppléants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Procéder à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.
- **1** liste de candidat respectant les règles de parité ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats délégués et suppléants :

Liste représentée par Madame Nathalie ROUSSEAU ;

Délégués : Mme Nathalie ROUSSEAU, M. Sylvain MARTIN, Mme Enza BAROTTE ;

Suppléants : M. Raymond BECKER, Mme Karine WEBER, M. Damien FANCELLO ;

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Mme Nathalie ROUSSEAU :

➤ **suffrages obtenus soit : 11 POUR**

Par conséquent sont élus délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

- Délégués : Mme Nathalie ROUSSEAU, M. Sylvain MARTIN, Mme Enza BAROTTE.
- Suppléants : M. Raymond BECKER, Mme Karine WEBER, M. Damien FANCELLO.

Madame le Maire,
Nathalie ROUSSEAU